

Changement de cap pour le cœur de station

Pléneuf-Val-André — L'opposition a révélé une évolution du projet de requalification du secteur de l'Amirauté. Le scénario annoncé par le maire il y a quelques semaines est abandonné.

La polémique

Dans un courrier daté du 1^{er} octobre, l'opposition accusait le maire Jean-Yves Lebas « **d'avoir pesé de toute son autorité** » sur le comité de pilotage qui a travaillé sur l'aménagement du cœur de station. Son objectif, selon les élus : assurer un avis favorable à la mise en œuvre d'un scénario « **ayant pour objectif d'habiter et d'intensifier le cœur de station** ».

Un projet que l'opposition dénonce, puisque « **la densification et l'intensification du secteur de l'Amirauté contredisent une volonté largement partagée par les Pléneuvien**s. Près de 75 % des participants à l'enquête publique de cet été rejettent le scénario arrêté par le maire. »

Le projet n°2 abandonné

Un avis également entendu lors de la réunion publique organisée début octobre. Forte de ces constatations, l'opposition suggère au maire de « **revenir sur [sa] décision et de renoncer aux opérations de promotion immobilière sur la place de l'Amirauté, pour se consacrer à l'élaboration d'un schéma de requalification consensuelle** ».

À la suite de ces propositions, le maire et trois adjoints ont reçu les élus de l'opposition. « **Admettant que le scénario proposé est clivant et implique un engagement financier de très longue durée** », il leur a



La villa Charner fait partie du projet.

annoncé « **l'abandon** » du projet dit n° 2, et l'orientation vers des pistes de réflexion sur « **une réhabilitation de la villa Charner et du parc dans son périmètre actuel** ».

Toujours selon l'opposition, « **la place ne serait pour l'instant pas incluse dans ce projet, même si ses**

accès et le stationnement y seront améliorés et les usages de la villa réexaminés ».

Le concours d'architectes serait alors scindé en deux parties. « **La première, directement opérationnelle et dûment financée** » pour la réhabilitation de la villa et du parc.

La seconde, « **virtuelle en l'état du dossier** », vers une étude du stationnement, des commerces et la densification « **des trois pôles de la commune** ». Si ce nouveau projet rejoint les analyses de l'opposition, « **la vigilance et la mobilisation** » restent à son ordre du jour.